

## RELEVÉ DE DÉCISIONS

**Y ASSISTAIENT :**

*Mesdames BOUROTTE – BUCINA – DE BRUIN – DENOMBRET – DELCROIX – DELOT M. – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER – SEUVRE – TISON.*

*Messieurs BAILLET – BIOT – BLANCHET – BLAUVAC – BOUCHERON – CHEVALIER – DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. – DELAVAUT – FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – HENRY – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – MORINIÈRE – PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – RUSH – TIRARD.*

**ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

*Messieurs CARRA, CORNIOT, GAILLOT S. et QUERET*

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

*Monsieur MATIVET.*

**ÉTAIENT ABSENTS :**

*Messieurs CLERIN, JUSSOT et LEGRAND.*

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES - Fonds de Concours – Attribution

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COÛT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
PAROY EN OTHE	REFECTION DES DEMI CINTRES DE LA FACE SUD DE L'ÉGLISE	18 940,00 € HT	60 %	10 000,00 € (*)

(\*) *plafond d'aides*

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISE - Aide à l'immobilier d'entreprise - Renouvellement du conventionnement avec la Région

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise pour l'année 2022 avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de la convention.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISE - Aide à l'immobilier d'entreprise - Modification du règlement d'intervention communautaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le règlement d'attribution des aides à l'immobilier d'entreprise,

- **APPROUVE** la convention relative au soutien à l'investissement immobilier à vocation économique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ENTREPRISES - Pacte Régional avec les Territoires - Attribution de subventions

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 39 voix pour, 3 abstentions (Mme DENOMBRET, M. MORINIERE et M. DELAGNEAU J.-L.) et 0 voix contre :

- **APPROUVE** la modification de l'attribution des subventions au titre du Fond Régional des Territoires de la manière suivante :

Nom entreprise	Activité	Montant attribué précédemment	Montant versé sur justificatif	Nouveau montant attribué
PIRI BEAUTE	Salon d'esthétique	1 288 €	780 €	780 €
BELTRAMELLI	Travaux du BTP	10 000 €	7 000 €	7 000 €
CCF COUVERTURE	Travaux du BTP	1 400 €	1 390 €	1 390 €
PGP DESIGN	Commerce de mobilier	2 500 €	2 160 €	2 160 €
PILI TORTI	Salon de coiffure	2 000 €	1 300 €	1 300 €
CONSERVERIE DE LA TUILERIE	Charcuterie / Conserverie	3 035 €	2 880 €	2 880 €
		Total :	Total :	15 510 €

- **APPROUVE** l'attribution de subventions au titre du Fond Régional des Territoires volet investissement de la manière suivante :

Nom entreprise	Activité	Investissement	Coût total HT	Subvention
TILT FRANCE	Commerce de casque de moto	Matériels informatiques	11 000 €	1 573 €
LES GARAGISTES	Commerce de meubles	Matériels de travail	21 000 €	3 140 €
			Total :	4 713 €

- **APPROUVE** l'attribution de subventions au titre du Fond Régional des Territoires volet fonctionnement de la manière suivante :

Nom entreprise	Activité	Subvention
LE P'TIT FLO	Activité de traiteur	10 000 €
LECRO BECEL	Restauration sur foires et salons	8 000 €
		Total :
		18 000 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### ENVIRONNEMENT - DECHETS - Avenant à la convention avec CITEO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'avenant 2021 – Cap 2022 - Emballages ménagers Barème F,
- **APPROUVE** l'avenant 2021 – Cap 2022 – Papiers Graphiques 2018-2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les 2 avenants et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### ENVIRONNEMENT - ESPACES NATURELS - Fossé Cailloux - Convention de délégation de Maitrise d'Ouvrage - Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 35 voix pour, 1 abstention (M. LEPRUN) et 0 voix contre\* :

- **APPROUVE** le lancement de l'aménagement d'une partie du site de Fossé Cailloux via des opérations visant à la restauration du cours de l'Armançon et de sa zone humide associée tout en valorisant le site à portée pédagogique selon l'état projeté,

- **APPROUVE** la convention bi partite avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon,
- **APPROUVE** la participation de la Communauté de commune à hauteur maximum de 30 000 € pour cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*\*Ne prennent pas part au vote les membres du Comité Syndical du SMBVA, à savoir : M. BAILLET, Mme BUCINA, M. MORINIERE, M. GAILLOT M, M. BOUCHERON et M. CHEVALIER.*

#### **SERVICE A LA POPULATION CULTURE - Ecole de Musique - Convention de Mise à disposition de locaux - Fédération Musicale de l'Yonne**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 41 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre (M. FERRAG) :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'une partie de l'école de musique à l'association Fédération Musicale de l'Yonne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **SERVICE A LA POPULATION - ECOLE DE MUSIQUE - Demande de subvention 2022**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **SOLLICITE** des subventions, pour l'année 2022, auprès du Conseil Départemental de l'Yonne de la manière suivante :
  - **41 650 €** pour l'école de musique telle que défini ci-dessous,
 

▪ Etablissement de niveau 3 :	15 000 €
▪ Fusion des établissements :	12 000 €
▪ Organisation du 1er cycle :	6 500 €
▪ Grille tarifaire identique pour tous :	5 000 €
▪ Partenariat autour de la pratique amateur :	3 150 €
  - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Venizy,
  - **3 500 €** pour l'opération « Orchestre à l'Ecole » de Seignelay,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **SERVICE A LA POPULATION - EQUIPEMENTS SPORTIFS - Centre Aquatique Communautaire - Délibération de principe relative à la gestion déléguée par voie de Délégation de Service Public**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 35 voix pour, 6 abstentions (Mme DENOMBRET, Mme ETIENNE, Mme DE BRUIN, Mme BOUROTTE, M. RUSH et M. DELAVAUULT) et 3 voix contre (M. CARRA, M. DELAGNEAU J.-L. et M. MORINIERE) :

- **APPROUVE** le principe de la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique communautaire de la communauté de communes SEREIN ET ARMANCE situé sur la commune de Saint-Florentin à compter de son ouverture pour une durée de 5 ans (échéance prévisionnelle septembre 2022 à l'issue définitive des travaux),
- **APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire et développé dans le rapport de présentation annexé,
- **DESIGNE** Monsieur le Président, ou son représentant désigné par arrêté, en qualité d'autorité habilitée à signer la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant désigné par arrêté, en qualité d'autorité habilitée à signer la convention, à négocier librement les

conditions précises du contrat de délégation de service public conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la publicité requise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déclarer la procédure sans suite, ou à conclure le contrat de concession sans publicité ni mise en concurrence dans le strict cadre des dispositions de l'article R. 3121-6 du code de la commande publique, le cas échéant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **SERVICE A LA POPULATION - ACTION SOCIALE - Relais Petite Enfance - Avenant à la Convention avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Yonne**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 42 voix pour, 0 abstention et 2 voix contre (M. QUOIRIN et M. QUERET) :

- **APPROUVE** les avenants à la convention d'objectif et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **SERVICE A LA POPULATION - ACTION SOCIALE - Relais Petite Enfance - Modification du Relais P'tit Poucet en Lieu d'Information (LINF)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 41 voix pour, 3 abstentions (M. DELAVAUULT, Mme DENOMBRET et Mme DE BRUIN) et 0 voix contre :

- **DEMANDE** à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne de labelliser le Relais Petite Enfance P'tit Poucet Comme Lieu d'information (Linf),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

#### **RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - Rapport d'Activités 2020**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2020 de la Communauté de communes,
- **DIT** que le rapport d'activités 2020 sera adressé aux Maires des communes membres et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des conseils municipaux.

#### **RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - Commission d'Appel d'Offre - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ANNULE** les dispositions de la délibération n° 65/2020 du 16 juillet 2020 relatives à l'institution de la Commission d'appel d'offres,
- **DECIDE** de retenir les membres de la Commission d'Appel d'offre après avoir constaté le dépôt d'une liste s'établissant comme suit :

<b>Membres titulaires :</b>	<b>Membres suppléants :</b>
Monsieur Pascal FOURNIER	Monsieur Frédéric BLANCHET
Monsieur Daniel BOUCHERON	Monsieur Didier MORLE
Monsieur Jean Louis QUERET	Monsieur Jean Louis LEPRUN
Monsieur Sylvain QUOIRIN	Monsieur Hervé MORINIÈRE
Monsieur Jean Luc DELAGNEAU	Monsieur Bruno BLAUVAC

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté de communes, pour assurer l'exécution de la présente délibération.

### RESSOURCES INTERNES - INSTITUTION - Commission Délégation de Service Public - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ANNULE** les dispositions de la délibération n° 65/2020 du 16 juillet 2020 relatives à l'institution de la Commission Délégation de Service Public,
- **DECIDE** de retenir les membres de la Commission Délégation Service Public après avoir constaté le dépôt d'une liste s'établissant comme suit :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Monsieur Thierry CORNIOT	Monsieur Frédéric RUSCH
Madame Marie DENOMBRET	Monsieur Didier MORLE
Monsieur Philippe GUINET BAUDIN	Monsieur Jean Louis QUERET
Monsieur Jean Claude CHEVALIER	Monsieur Hervé MORINIERE
Monsieur Patrick ROUSSELLE	Monsieur Daniel BOUCHERON

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté de communes, pour assurer l'exécution de la présente délibération.

### RESSOURCES INTERNES - BUDGET - Modification mode d'amortissement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la modification du mode d'amortissement pour les équipements du port de Saint Florentin de la manière suivante :
  - Pour les investissements à caractère immobilier ou les installations lourdes liées à l'activités du port : amortissement sur 30 ans,
  - Pour les investissements de complément liées à l'exploitation commerciale du port dont certains équipements mobiles : amortissement sur 20 ans,
  - Pour les petits équipements application des règles habituelles d'amortissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### RESSOURCES INTERNES - BUDGET PRINCIPAL - Décision Modificative n°5

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

042 – 6817 : Dot. aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	+ 11 177.00 €
014 – 739221 : FNGIR	+ 2 510.00 €
022 – Dépenses imprévues	- 2 527.99 €
023 – Virement à la section d'investissement	- 11 177.00 €
4581 – Travaux compte de tiers	17.99 €
	<b>Total 0.00 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

204 - 204123 : Projets d'infrastructures d'intérêt national	- 48 428.00 €
204 - 20423 : Projets d'infrastructures d'intérêt national	+ 48 428.00 €
	<b>Total : 0.00 €</b>

- **Recettes d'Investissement :**

040 – 4911 : Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	+ 11 177.00 €
021 – Virement à la section de fonctionnement	- 11 177.00 €
<b>Total :</b>	<b>0.00 €</b>

### RESSOURCES INTERNES - BUDGET ANNEXE PORT - Décision Modificative n°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses de Fonctionnement :**

42 – 6811 : Amortissement	- 58 061.10 €
67 - 678 : Autres charges exceptionnelles	+ 120.00 €
<b>Total :</b>	<b>- 57 941.10 €</b>

- **Recettes de Fonctionnement :**

777 – Amortissement subvention	- 15 411.74 €
774 – Subvention équilibre	- 30 000.00 €
<b>Total :</b>	<b>- 45 711.74 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses d'Investissement :**

13911 : Amortissement subvention	- 15 411.74 €
<b>Total :</b>	<b>- 15 411.74 €</b>

- **Recettes d'investissement :**

040 – 28151 Amortissement	- 58 061.10 €
<b>Total :</b>	<b>- 58 061.10 €</b>

### RESSOURCES INTERNES - RESSOURCES HUMAINES - Etat des effectifs

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la création de poste d'instructeur ADS, dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### Agents Titulaires

Cadre d'emploi	Grade	Poste	Poste pourvu	Dont temps non complet
<b>Filière administrative</b>				
Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> cl	1	1	0

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.